



DGS-URGENT

MESSAGE URGENT DE SANTÉ PUBLIQUE

Date :
23/01/2026

Référence :
n°2026-01

Émetteurs :
Direction Générale de la santé

À l'attention de :
Médecin généraliste
Médecin-autre spécialiste
Pharmacien
Sage-femme
Infirmier

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

National

Conduite à tenir à la suite du retrait-rappel de plusieurs lots de laits infantiles

MESSAGES CLÉS

- Des retraits sont en cours au niveau international concernant des laits infantiles contenant une huile riche en acide arachidonique (huile ARA) susceptible d'être contaminée par la toxine céréulide.
- Les produits faisant l'objet de ces rappels sont listés sur le site RappelConso.
- A ce jour, aucun lien n'a scientifiquement été démontré entre la consommation d'un lait infantile retiré du marché et une éventuelle pathologie ou le décès d'un nourrisson.
- Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour accompagner la gestion de cette alerte.
- A ce titre, toute situation préoccupante susceptible de suggérer une intoxication à la suite de la consommation d'un lait incriminé doit être signalée à votre Agence régionale de Santé.



Mesdames, Messieurs,

Depuis décembre, une alerte internationale est en cours sur des laits infantiles potentiellement contaminés par une toxine, la céréulide, pouvant être produite par certaines souches de bactéries, dont *Bacillus cereus*. La source de cette contamination provient de la matière première d'huile riche en acide arachidonique" (huile ARA) entrant dans la composition de certains laits mis sur marché. A titre de précaution, plusieurs industriels ont été amenés à rappeler proactivement des produits commercialisés.

Un communiqué de presse interministériel a été publié le 22 janvier 2026 et est disponible sur le site du ministère chargé de la santé :

<https://sante.gouv.fr/actualites-presse/presse/communiques-de-presse/article/point-de-situation-autour-des-retraits-rappels-volontaires-des-laits-infantiles>

A ce jour, aucun lien n'a été scientifiquement démontré entre la consommation d'un lait infantile retiré du marché et une éventuelle pathologie ou le décès d'un nourrisson. Le présent document vous présente les conduites à tenir vis-à-vis des patients qui seraient amenés à consulter dans le cadre de cette alerte, ainsi que les recommandations générales à l'attention des familles.

1. Les mesures de retraits et rappels en cours

A ce jour, plusieurs industriels produisant des laits infantiles ont mis en place des mesures volontaires de rappel de produits qui sont identifiables d'après les fiches publiées sur le site <https://rappel.conso.gouv.fr> régulièrement mis à jour.

Les personnes ayant acheté des produits issus des lots concernés sont invitées à ne plus les consommer.

2. Symptômes à rechercher après consommation d'un lait retiré du marché.

Dans le cadre de cette alerte, certains signalements ont été adressés aux autorités sanitaires et font l'objet d'investigations. À ce stade, il n'a pas été mis en évidence de lien de causalité entre la consommation des laits infantiles concernés et la survenue de symptômes chez des nourrissons.

Toutefois, en cas de consultation de patients symptomatiques susceptibles de vous être adressés après la consommation d'un lait retiré du marché, il vous est rappelé – à titre d'information – les signes cliniques évocateurs d'une intoxication par la toxine céréulide :

- Les signes cliniques évocateurs d'une intoxication par la toxine céréulide sont ceux d'une toxi- infection alimentaire. **Chez le nourrisson, les symptômes sont dominés par des vomissements précoces et répétés pouvant être accompagnés d'une diarrhée et d'une fièvre modérée à élevée.**
- Le délai d'apparition des symptômes est court, le plus souvent compris entre 1 et 12 heures après l'ingestion de l'aliment ou du lait contaminé. L'évolution est très



généralement favorable, avec une régression spontanée des symptômes en 6 à 24 heures. **Toutefois, chez le nourrisson, le risque principal est la déshydratation aiguë.**

3. Prise en charge médicale

Malgré l'absence de lien démontré entre des signes cliniques et la consommation d'un lait retiré du marché, vous êtes invités à conserver une vigilance en cas de consultation d'un nourrisson présentant les symptômes précités.

Une consultation médicale urgente est notamment indiquée en **cas de signes de gravité** : déshydratation (perte de poids, bouche sèche, pas ou peu d'urines dans la couche, yeux creux, absence de larmes ...), fièvre élevée persistante, sang dans les selles, vomissements répétés ou pour tout nourrisson âgé de moins de 3 mois présentant des symptômes.

Pour rappel la prise en charge thérapeutique d'une toxi-infection alimentaire est symptomatique et repose sur la réhydratation par solution de réhydratation orale (SRO).

Cette prise en charge est classiquement indiquée dans ce type de situation.

A ce titre, des recommandations pourront être adressées pour accompagner les familles :

- Proposer à l'enfant rapidement et prioritairement une solution de réhydratation orale (SRO), en petites quantités répétées (10–15 mL toutes les 10–15 minutes), même en cas de vomissements. La prise fractionnée de SRO est le meilleur traitement pour diminuer les vomissements, les traitements anti-vomitifs ne sont que peu ou pas efficace. Il est possible de se procurer des sachets de poudre pour préparation de SRO à reconstituer avec de l'eau sans ordonnance en pharmacie.
- Poursuivre l'alimentation dès que possible, sans jeûne prolongé, avec un lait adapté ou une alimentation normale adaptée à l'âge de l'enfant.
- Éviter les boissons sucrées, sodas, jus de fruits ou eau seule, inadaptés à la réhydratation.

En l'absence de critère de gravité, il n'est pas indiqué de procéder à la recherche de la bactérie, ni de la toxine par diagnostic biologique. Pour rappel la bactérie *Bacillus cereus* se caractérise par sa présence ubiquitaire dans l'environnement et de son caractère thermosensible.

Si un cas grave venait à être identifié, il convient naturellement de l'adresser aux urgences hospitalières afin de faire l'objet d'une prise en charge adaptée. Ces situations doivent faire l'objet d'un **signalement** à votre Agence Régionale de Santé.



4. En cas de consommation de lots de laits concernés par le rappel, il peut être conseillé aux familles de :

- Arrêter immédiatement d'utiliser le lot de lait concerné même si l'enfant n'a pas de symptôme et conserver la boîte à des fins d'analyses ultérieures éventuelles.
- En cas de symptômes évocateurs uniquement, réaliser une déclaration sur le portail des signalements en précisant la marque, le n° de lot et si un médecin a été consulté : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>.
- Utiliser temporairement un autre lot de lait infantile ne faisant pas l'objet de mesures de rappel, si nécessaire après avoir pris l'attache d'un professionnel de santé.
- Demander conseil à un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme...) en cas de doute et/ou contacter le 15 en cas d'urgence.
- En cas de symptômes graves ayant nécessité hospitalisation uniquement, conserver la boîte de lait entamée à des fins d'analyse ultérieure, si nécessaire.

Je vous remercie de votre attention sur ce signalement sensible.

Pr Didier LEPELLETIER
Directeur Général de la Santé

Signé



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*